EXERCICE 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-90

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 octobre 2026.

Point de l'ordre du jour :
3.1. Propositions de la commission des moyens du 21 octobre 2026

……

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 21 octobre 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions examinées par la commission des moyens du 21 octobre 2026. Il est précisé que l'avis n°2026-60 de la commission des moyens, concernant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université, fait l'objet d'une délibération propre du conseil d'administration (n°2026-91).

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission des moyens du 21 octobre 2026, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	**DECOMPTE DE VOIX**
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 24
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 5	**Votes exprimés : 24**
Total des membres présents et représentés : 24	**Majorité requise : 13**
	Pour : 24
	Contre : 0

Pièces jointes :
- avis et pièces de la commission des moyens du 21 octobre 2026.

Philippe Roingeard
le 12/11/2026 22:06:07 +01:00

Fait à Tours,

Philippe Roingeard